



Famille recomposée enfants nombreux :handicap pour une location?

Par **ALBALA**, le **25/05/2013** à **08:21**

Bonjour,

Nous sommes, ma nouvelle compagne et moi-même, à la recherche d'un T4 (3 chambres) en location.

Notre dossier tient la route en terme de solvabilité mais une question nous taraude : j'ai 2 enfants (7 et 10 ans) et mon amie en a 3 (9, 16 et 22 ans).

Cela fait 5 enfants en tout.

Pour ma part, je ne garderai les miens qu'une semaine sur deux.

Ma compagne idem pour ses deux derniers enfants, l'ainé qui a 22 ans étant déjà en concubinage.

Résumé : dans ce T4 il y aura 1 semaine sur deux 4 enfants (et 1 semaine sur deux, uniquement ma compagne et moi-même).

Toutefois, dans la fiche de renseignements à remplir pour les bailleurs, en notifiant 5 enfants en tout, cela ne risque t'il pas de pénaliser notre candidature ???

Faut-il joindre une lettre de motivation explicative ???

Merci.

Stéphane.

Par **Jibi7**, le **25/05/2013** à **09:10**

Bonjour Albala

Je ne sais comment lisent vos demandes les services qui vont étudier vos dossiers.

Il me semble qu'ils devront considérer outre le nombre l'age et le sexe des enfants..Si on peut imaginer dans un premier temps 2 ou 3 enfants de 7 a 11 ans ou frequentant l'ecole primaire..partager une chambre une ou un ado, lyceen/ne devra etre pris en compte pour son activité au moins sur les 5 ans a venir..

d'autre part avez vous prévu les vacances ou changements de programme en matiere d'occupation..

un clic clac peut permettre de recevoir occasionnellement mais pas d'avoir une vie familiale et

professionnelle normale..

sinon a quoi bon déménager..?

Par **HOODIA**, le **25/05/2013** à **15:35**

Je ne sais tout d'abord de quel bailleur il peut s'agir ?

Si nous prenons le cas d'un bailleur en tant que particulier, il doit regarder les revenus du couple qui doit faire au plus le 1/3 pour le loyer.

revenus : salaire uniquement.

et , en cas d'impayés il est difficile de faire reloger une famille nombreuse.

Voila les critères ...